

MODIFICATION N° 1 : AJUSTEMENT DES ACTIVITES AUTORISEES

Le 25 juin 2024, dans le cadre du renouvellement de la concession des plages naturelles 2025-2034, la ville d'Argelès-sur-Mer souhaite apporter une modification avant le début de l'enquête publique qui doit se dérouler du 27 juin au 29 juillet 2024.

Dans les types d'activités possibles autorisées en lien avec le service balnéaire, l'activité 3 - Aire ludique (trampolines, toboggans, tyrolienne, piscine, **petits jeux gonflables**) avec école de natation est remplacée par : Aire ludique (trampolines, toboggans, tyrolienne, piscine, **petits jeux non gonflables**) avec école de natation.

Cette modification ne concerne que le « document 1 – Note de présentation », pour les pages 39 et 40.

Cette modification n'est pas substantielle et ne remet pas en cause la procédure générale du dossier d'enquête publique.

Le projet de cahier des charges sera actualisé pour tenir compte de cette modification avant sa validation par le Préfet.